

# Voici la grande réforme fiscale de l'Orange bleue wallonne

■ Ce jeudi, la nouvelle majorité MR-CDH va mettre en œuvre l'une de ses grandes promesses à la suite de l'éviction du PS.

Le MR et le CDH vont frapper un grand coup, ce jeudi. La nouvelle majorité wallonne – l'Orange bleue – devrait approuver l'un des piliers de son programme négocié cet été : une grande réforme fiscale régionale. Ce package de mesures est un symbole, celui de l'éviction du PS à la suite du coup politique du 19 juin de Benoît Lutgen, le président du CDH. "La Libre" a pu mettre la main sur un document confidentiel élaboré par le ministre régional du Budget et des Finances, Jean-Luc Crucke (MR). Il s'agit d'une note qu'il soumet à ses collègues en vue de la prochaine réunion du gouvernement wallon, prévue ce jeudi.

Sept mesures pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Selon ce document, le gouvernement wallon s'engage à faire entrer en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sept mesures bien identifiées. En voici la liste.

- La mise en œuvre de la **suppression de la taxe télé-redevance**;
- La **suppression de la majoration des droits d'enregistrement** de 12,5 % à 15 % à partir de la 3<sup>e</sup> habitation en propriété;
- L'**immunisation fiscale totale de l'habitation familiale** lors d'une succession pour le conjoint ou cohabitant légal survivant;
- L'instauration d'un **système d'abattement de 20000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrements** pour le premier bien qui deviendra la résidence principale du redevable;
- La **diminution des droits d'enregistrement**

pour les donations mobilières;

- L'amélioration de la **perception et du recouvrement fiscaux** "pour les rendre plus efficaces, avec l'amélioration du pouvoir d'investigation du receveur; une perception plus équitable des intérêts de retard, une efficacité accrue du système des compensations fiscales afin de préserver les droits du Trésor wallon";

- La modification du **mécanisme du viager** afin de le rendre plus praticable et intéressant.

Un soutien fiscal pour les kots

Dans la note qui sera soumise au gouvernement wallon jeudi, Jean-Luc Crucke propose également de mettre à l'étude une série de réformes fiscales supplémentaires, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les voici.

- L'assouplissement des règles et conditions relatives aux **donations mobilières et immobilières**;

- L'introduction dès le 1<sup>er</sup> enfant d'une **diminution du précompte immobilier**, "alors qu'il faut un minimum de deux enfants actuellement";

- L'introduction d'un **soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot** lorsque l'étudiant n'a pas l'accès à une offre de formation supérieure dans la filière de son choix à proximité de son domicile et se trouve dans l'obligation de s'éloigner significativement de son domicile pour suivre ses études.

Un coup de pouce aux jeunes agriculteurs

- Egalement dans les cartons de l'Orange bleue wallonne : une étude sur l'application actuelle des textes légaux concernant les **transmissions d'entreprises**, et plus précisément les transmissions de

terres agricoles, va être menée. Ces textes pourraient être adaptés en conséquence.

- Dans le cadre de la **réforme du bail à ferme**, des mesures fiscales visant à favoriser, notamment, la conclusion de baux à longue durée, ainsi que l'acquisition de terres agricoles par les jeunes agriculteurs, seront intégrées dans la stratégie fiscale du gouvernement. "Une note globale relative à la réforme du bail à ferme sera présentée par le ministre de l'Agriculture avant fin 2017", précise le document.

Baisse des droits de succession

- Par la suite, soit au plus tard pour la fin de l'année 2018, le gouvernement va mener à son terme une réflexion globale sur la **réforme des droits de succession** "avec, notamment, la volonté d'instaurer une possibilité de diminution de ces droits lorsqu'il sera mené des travaux en économie d'énergie sur le bien immobilier transmis ou sur d'un bien classé".

Vignettes autoroutières

- Il sera également analysé pour la même échéance (fin 2018, donc) l'opportunité d'implémenter une **réforme des différentes taxes liées à l'automobile** au sens large afin de décourager progressivement l'utilisation de carburant plus polluant comme le diesel, ainsi que de prévoir la création d'un **système de vignettes autoroutières** en prenant soin d'assurer la neutralité budgétaire pour l'usager wallon.

- Enfin, la majorité wallonne veut également actualiser les **additionnels régionaux** à l'impôt des personnes physiques (IPP).

Frédéric Chardon